

CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 17 mars 2016 à 20h15 à la Chapelle

Présidence de Monsieur Jean-Paul Burri, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Adoption du règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
 - Présentation
 - Préavis
 - Rapport de la commission ad'hoc
 - Décision
6. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15

1. Appel

24 membres sont présents, le Conseil peut siéger valablement

Excusés : BERNER Dominique, DESAULES Madeleine, ETTER Elisabeth, HOFMANN François, RICHARD Christian, SCHNEITER Fabrice.

Absents : BECK Isabelle, BONNY Joël, ETTER Jean-François, NEUENSCHWANDER Marcel, PASINATO Daniel.

2. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2015

Le procès-verbal est accepté à mains levées.

3. Lettres et pétitions

Aucune lettre, pétition ou proposition individuelle n'est arrivée sur le bureau.

4. Communications Municipales

Blaise Baumann

Remercie le Conseil pour sa bonne collaboration durant ces cinq ans, ainsi que pour le travail effectué.

Cette législature se termine avec une population de plus de 1'500 habitants. Actuellement la Municipalité se penche sur les moyens de réduire le surdimensionnement de sa zone constructible.

L'assemblée des autorités communales du district Broye-Vully se tiendra à Cudrefin le 29 avril 2016.

Claire Berner

La directrice du parascolaire poursuit sa formation, pour se faire la commune a engagé Mme Francine Haeberli pour la remplacer un jour par semaine.

Jean-Pierre Haeberli

600 jeunes arbres ainsi que des sapins ont été plantés. Le dossier de travail concernant la STEP est passé chez l'ingénieur.

Thierry Schneiter

Le coup de balai aura lieu le 9 avril 2016. Le radar pédagogique sera installé ces prochains jours.

Laurent Monnard

Les statistiques 2015 montrent que la criminalité a fortement baissé à Cudrefin, par contre les incivilités ont augmenté.

5. Adoption du règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Présentation par M Laurent Monnard. *Voir préavis*

Rapport de la commission ad'hoc

M. Pascal Maeder, rapporteur de la commission ad'hoc chargée de rapporter sur le point 5, donne lecture du rapport :

En conclusion, la commission ad'hoc demande au Conseil communal d'accepter le règlement tel que présenté.

Discussion

Après plusieurs questions, il est expliqué que les images ne sont pas exploitables pour reconnaître les personnes et pas utilisables de nuit. Que le but est d'élucider des cas de malveillance. La consultation des images se fera seulement en cas d'infraction et ce, par deux personnes autorisées avec la tenue d'un journal de consultation. Les lieux d'installation ne sont pas encore définis.

Décision

Le Conseil communal accepte par 21 oui, 2 non et 1 abstention le règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

6. Divers

M. Rolf Gräub demande si le container à bouteille vides se trouvant à côté du bloc sanitaire au port pourrait être déplacé.

La Municipalité prend note.

M. Pierre Hauser aimerait une explication concernant l'harmonie des clôtures sur la route de Neuchâtel.

M. Thierry Schneiter explique que la Municipalité ne peut pas intervenir sur l'harmonie des clôtures auprès des propriétaires concernés, car aucune exigence concernant l'esthétique n'a été posée pendant la mise à l'enquête.

M. Alain Bonny demande si la Municipalité aurait les pouvoirs d'imposer des normes aux propriétaires en bordure de route principale, comme la couleur des tuiles ou de la façade ?

M. Thierry Schneiter répond qu'il faudra introduire de nouvelles normes dans le règlement des constructions.

CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

M. Laurent Sydler relève que selon l'art 91 du règlement des constructions il est écrit que les constructeurs sont tenus d'arboriser leur parcelle. Ce point a déjà été soulevé lors d'un précédent conseil et demande à la Municipalité si un contrôle a été réalisé.

M. Blaise Baumann répond par la négative.

M. Didier Gattlen aimerait une explication sur la location de la salle du pavillon à une secte.

M. Blaise Baumann répond que la location n'a pas été faite à une secte, mais pour une manifestation privée. Ceci tombe sous la liberté de réunion.

M. Jean-Paul Burri remercie les Conseillers pour leur présence.

L'assermentation du Conseil pour la législature 2016-2021 aura lieu le 19 mai 2016 à 19 :00

Le prochain conseil aura lieu le 23 juin 2016.

La séance est levée à 21:00

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Burri

Sylvia Schaer